



Synthèse



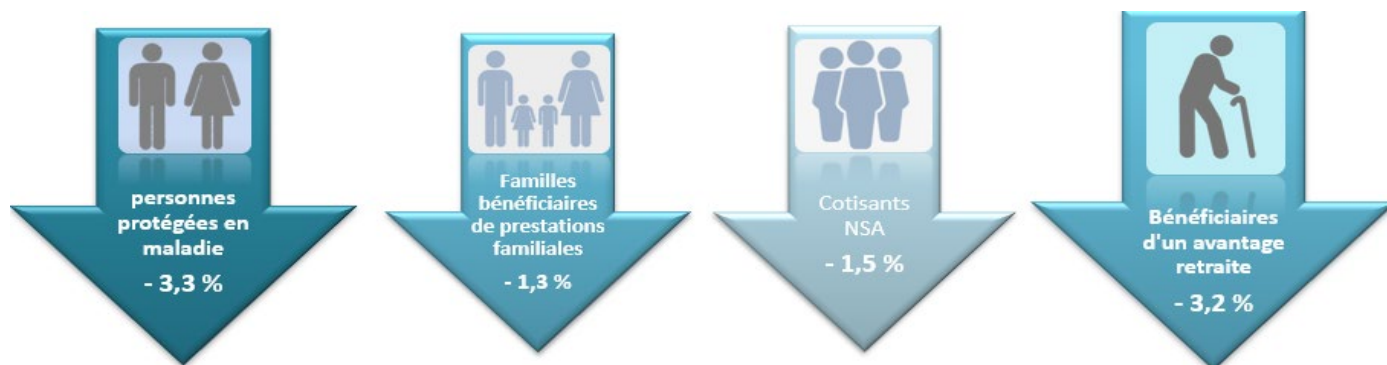
Les statistiques de la MSA

Juillet 2024

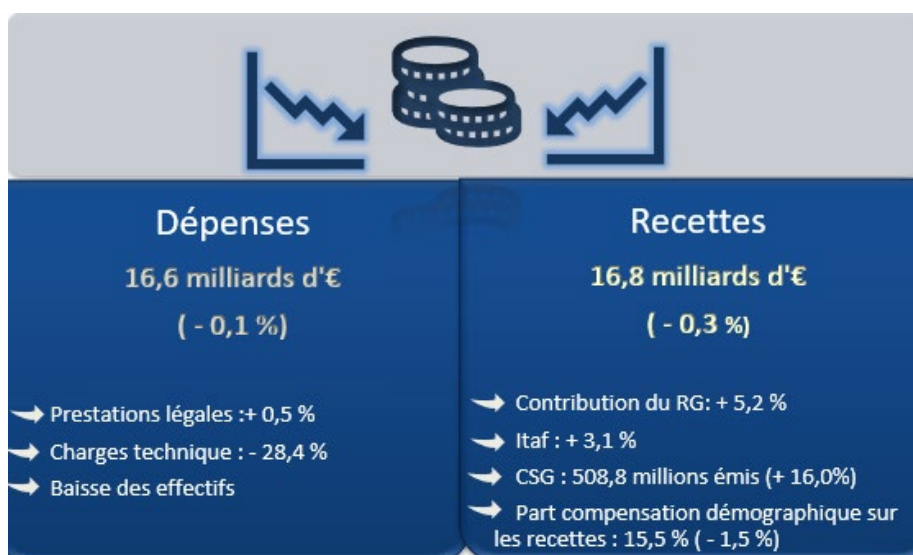
Régime des non-salariés agricoles Bilan démographique et financier en 2023

Newton Dumanoir

Bilan démographique 2023



Bilans Financiers 2023



CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Responsable département Synthèse : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Service Financement et gestion du risque : Yannick Sevestre, sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Newton Dumanoir, dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



■ Une poursuite quasi-générale du recul démographique

La **population protégée en maladie** intègre les actifs cotisants (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole), les invalides, une partie des retraités ainsi que l'ensemble des ayants droit de ces catégories. En 2023, la population protégée en maladie au régime des non-salariés agricoles connaît une nouvelle baisse de ses effectifs de 3,3 % (*tableau 1*). Cette diminution s'inscrit dans une tendance de long terme et résulte de la structure démographique du régime avec des retraités âgés, plus que dans les autres régimes et des effectifs de chefs d'exploitation en recul continu. La baisse des effectifs résulte également de la désaffection des conjoints d'exploitant envers pour le statut de collaborateur d'exploitation et de l'évolution de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Les enfants sont aussi moins nombreux compte tenu de la baisse de la population d'actifs et de l'âge élevé des ressortissants de ce régime.

Les effectifs de bénéficiaires de **prestations familiales** couverts par le régime baissent de 1,3 % en 2023, après une hausse modérée de 0,2 % en 2022.

Les effectifs de **retraités** diminuent de 3,2 % en 2023, après une baisse de 3,3 % en 2022. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle résulte en grande partie du vieillissement de la population des retraités non-salariés agricoles (âge moyen de plus de 79 an, atteignant 82 ans pour les seuls bénéficiaires de pensions de réversion), avec un nombre d'attributions de pensions ne compensant pas le nombre de décès de bénéficiaires).

Les effectifs de bénéficiaires d'une **retraite complémentaire obligatoire (RCO)** diminuent de 1,6 % en 2023, après une baisse plus modérée de - 0,8 % en 2022. Comme pour la population de retraités, cette baisse des effectifs s'explique principalement par la structure démographique vieillissante du régime.

Les effectifs de **cotisants** continuent de diminuer avec une baisse de 1,5 % en 2023 (-1,4 % en 2022). Les populations de chefs d'exploitation et de collaborateurs d'exploitation ne cessent de diminuer, avec respectivement - 1,1 % et - 9,4 %. Quant aux aides familiaux, ils sont également moins nombreux en 2023, avec une baisse de 5,1 % mais elle fait suite à une hausse de 3,8 % en 2022.

Tableau 1
Populations du régime des non-salariés agricoles en 2023

	Effectifs 2023	Evolution 2023/2022 (en %)
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	1 122 114	- 3,3
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	74 127	- 1,3
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Métropole + DOM)	1 174 497	- 3,2
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire (Métropole + DOM)	643 891	- 1,6
Cotisants NSA (hors DOM)	442 105	- 1,5
Dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole	421 270	- 1,1
Dont collaborateurs d'exploitation	18 175	- 9,4
Dont aides familiaux	2 660	- 5,1

Source : MSA

- Personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et de RCO : dénombrement en moyenne annuelle

- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année

- Nombre de cotisants à au moins une branche (maladie, retraite ou AT) : dénombrement au 1er janvier



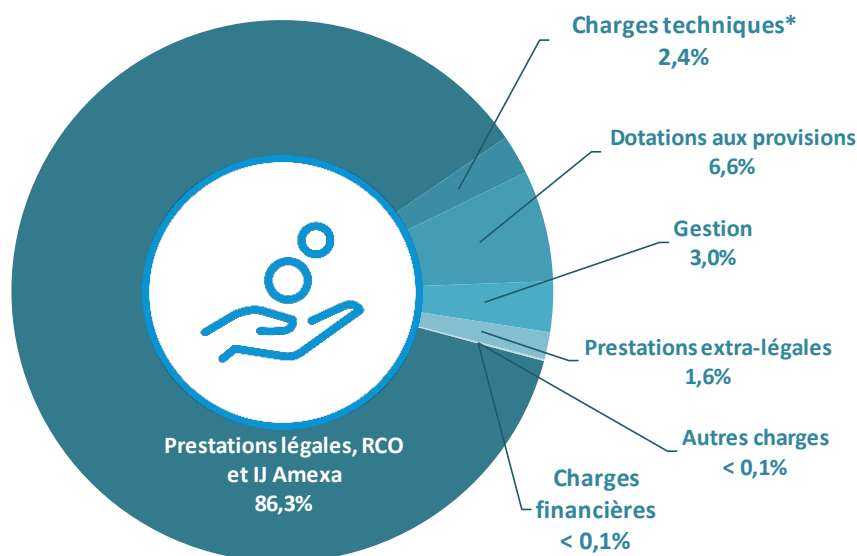
Des dépenses en baisse de 0,1 % en 2023

L'ensemble des dépenses du régime des non-salariés agricoles, toutes branches confondues, s'élève à plus de 16,6 milliards d'euros en 2023, en baisse modérée de 0,1 % (*tableau 2*). Ces dépenses sont constituées principalement des prestations légales, RCO et IJ Amexa comprises (86,3 %). Les autres dépenses se décomposent en dotations aux provisions (6,6 %), en dépenses de gestion administrative (3,0 %), en charges techniques (2,4 %), en prestations extra-légales (1,6 %), en frais financiers et autres charges (moins de 0,1 %) (*graphique 1*).

Les prestations légales sont dynamiques (+ 0,5 %) et contribuent à l'évolution globale du régime à hauteur de + 0,4 point. Les charges techniques diminuent de 28,4% et contribuent négativement à hauteur de - 0,9 point. Aussi, dans une moindre mesure, la croissance des montants dotations aux provisions et des prestations extra-légales contribue à l'évolution des dépenses (+ 0,5 point et + 0,1 point respectivement) (*tableau 2*).

Graphique 1

Répartition des dépenses du régime des non-salariés agricoles en 2023



* dont participation au financement de divers fonds et organismes et prise en charge de prestations par le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Source : MSA

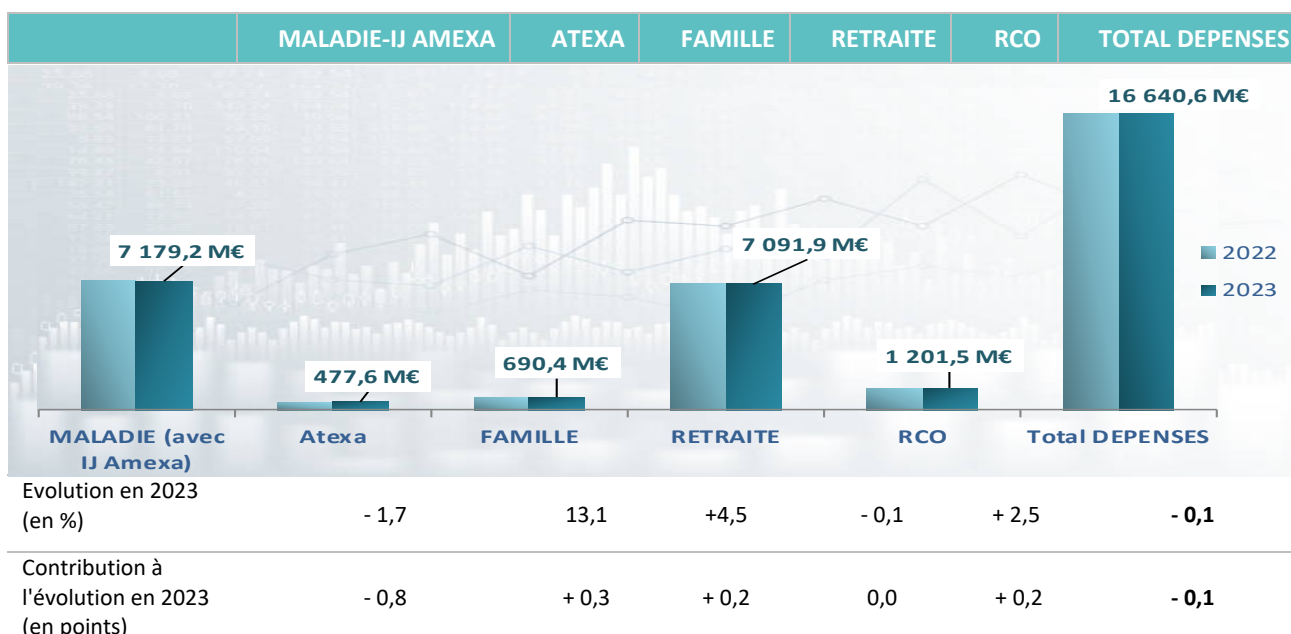


Tableau 2
Montants des dépenses totales du régime des non-salariés agricoles en 2023
Montants en millions d'euros

	2023	Évolution 2023/2022 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Prestations légales, RCO et IJ Amexa	14 352,6	+ 0,5	+ 0,4
Charges techniques	393,9	- 28,4	- 0,9
Dotation aux provisions	1 104,7	+ 7,8	+ 0,5
Gestion administrative	502,4	- 6,0	- 0,2
Prestations extra-légales	267,0	+ 8,4	+ 0,1
Autres charges	10,6	+ 6,8	0,0
Charges financières	9,4	+ 19,4	0,0
TOTAL DEPENSES	16 640,6	- 0,1	- 0,1

Source : MSA

Tableau 3
Evolution des dépenses selon la branche en 2023
(Montants en millions d'euros)



Source : MSA



Le montant des prestations légales versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la RCO et les IJ Amexa) s'élève à près de 14,4 milliards d'euros en 2023, en hausse modérée de 0,5 % (*tableau 2*). Toutes les branches, à l'exception de la branche retraite, apportent une contribution positive (*tableau 4*).

Pour les prestations légales **retraite**, le régime des non-salariés agricoles a versé plus de 6,6 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2023, en baisse de 0,4 % en un an. Ce montant représente 46,3 % de l'ensemble des prestations du régime (*graphique 2*). Le recul est limité au regard des fortes tendances baissières de la démographie du régime. Cela s'explique principalement d'une part, par la revalorisation des retraites de 0,8 % au 1er janvier 2023. Et, d'autre part, avec la réforme des retraites entrée en vigueur au 1er septembre 2023 (actant notamment un report de l'âge légal de départ). Il y a eu un mouvement d'anticipation du départ à la retraite pour partir plus tôt dans l'année, ce qui a généré un surplus de dépenses pour ces nouveaux retraités.

Le montant des prestations légales **maladie-maternité-invalidité** versé en 2023 s'élève à plus de 6,1 milliards d'euros et augmente de 0,9 %. Ce montant représente 42,6 % du total des prestations du régime des non-salariés agricoles (*graphique 2*). Cette progression modérée résulte d'un recul de 3,6 % des dépenses exécutées en ville contrebalancé par une hausse de 3,0 % des dépenses en établissements de soins.

Pour la branche **famille**, le montant versé aux bénéficiaires atteint près de 325,0 millions d'euros en 2023, en hausse de 3,2 %. Ce montant représente 2,3 % du total des prestations du régime des non-salariés.

Le montant des prestations **accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa)** s'élève à 132,3 millions d'euros en 2023 et représente 0,9 % du total des prestations versées par le régime des non-salariés. Avec + 2,9 % en 2023, la hausse des dépenses de la branche Atexa s'explique principalement par la hausse de 4,1 % des dépenses de prestations exécutées en établissement de soins, modérée par la baisse de 0,4 % des prestations exécutées en ville.

Le montant versé au titre des **indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa)** s'élève à 71,3 millions d'euros en 2023, en hausse de 2,0 %. Cette croissance est plus élevée que prévu suite aux dépenses 2023 relatives aux IJ hors Covid qui ont été plus dynamiques qu'en 2022.

Le montant des prestations **RCO** atteint plus d'un milliard d'euros en 2023 et représente 7,4 % du total des prestations versées par le régime. Ce montant augmente de 1,9 % en un an après une forte hausse de 32,2 % en 2022 liée à la mesure dite « Chassigne 1 »¹ visant à porter le complément différentiel à 85% du smic agricole. L'évolution des dépenses résulte aussi bien de la hausse des prestations de droits propres que de celle des droits dérivés. Les montants des prestations de droits propres s'élèvent à plus 970 millions d'euros (+ 1,2 %).

¹ - La loi du 3 juillet 2020 vise à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles et rehausse à 85% du Smic net (soit 1150 euros par mois en 2023) la retraite minimale des anciens chefs d'exploitation agricole ayant une carrière complète. Cette revalorisation est entrée en application le 1er novembre 2021 sur décision du gouvernement, au lieu du 1er janvier 2022 initialement prévu.



Outre la revalorisation des retraites, un second phénomène à l'origine de cette évolution est l'augmentation de 2,9 % du montant moyen de RCO de droits propres par rapport à 2022. Cette hausse résulte de l'application de la loi « Chassaigne 1 », avec une part des bénéficiaires de cette mesure qui augmente, passant de 34,2 % à 35,2 % de l'ensemble des droits propres de RCO.

Graphique 2
Répartition des prestations par branche
Année 2023

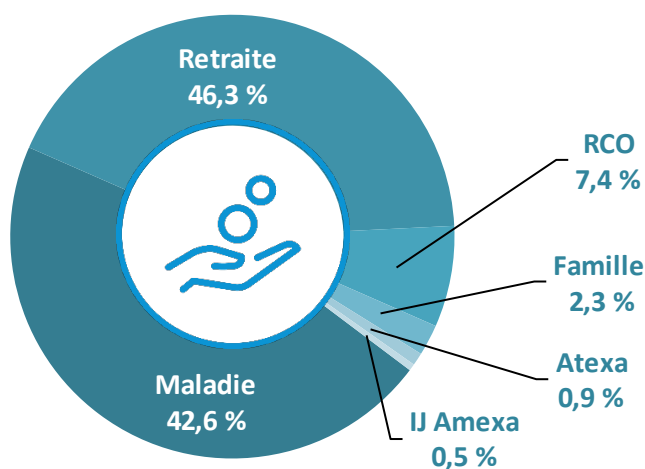


Tableau 4
Montants des prestations légales du régime des non-salariés agricoles en 2023
Montants en millions d'euros

	2023	Évolution 2023/2022 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite, veuvage	6 646,4	- 0,4	- 0,2
Maladie, maternité, invalidité	6 119,6	+ 0,9	+ 0,4
Famille, logement	325,0	+ 3,2	+ 0,1
Atexa	132,3	+ 2,9	+ 0,1
SOUS TOTAL PRESTATIONS LEGALES	13 223,3	+ 0,4	+ 0,4
RCO	1 057,9	+ 1,9	+ 0,1
IJ Amexa	71,3	+ 2,0	0,0
TOTAL PRESTATIONS	14 352,5	+ 0,5	+ 0,5

Source : MSA



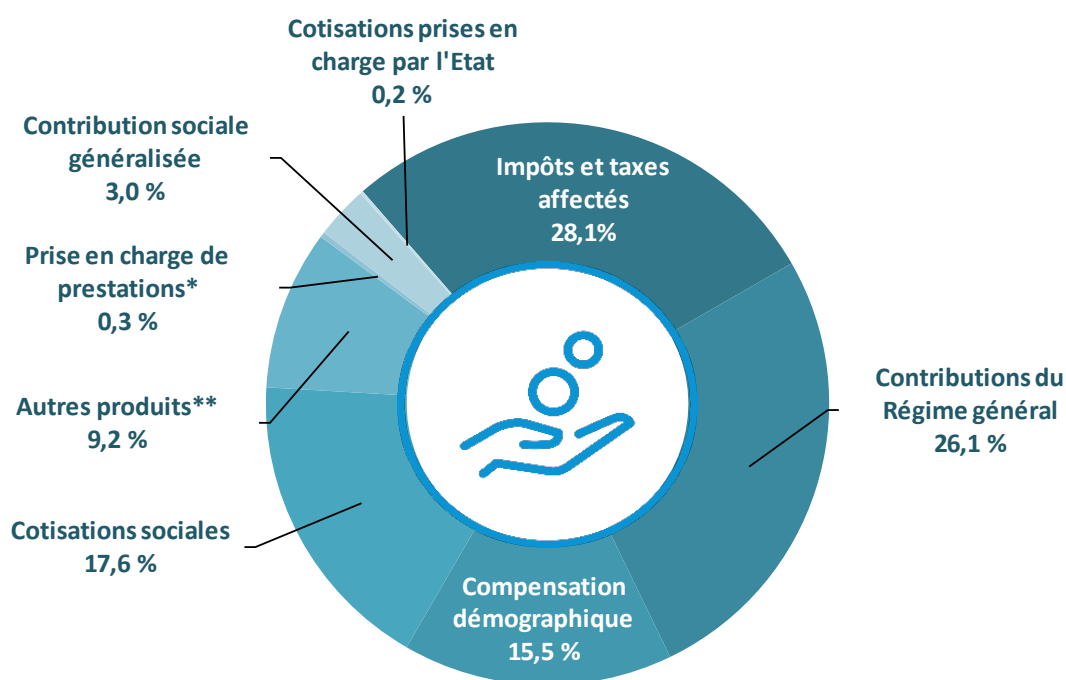
Des recettes en baisse modérée de 0,3 % en 2023

Les recettes s'élèvent à près de 16,8 milliards d'euros en 2023, en baisse modérée de 0,3 % (*tableau 5*).

Le régime des non-salariés agricoles est financé par des recettes de natures diverses. Les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée (CSG) représentent 20,6 % du budget en 2023 (*graphique 3*). Les autres sources de financement sont constituées des impôts et taxes affectés (28,1 %), des contributions versées par le régime général (26,1 %), de la compensation démographique vieillesse (15,5 %), de produits de gestion divers (9,2 %), la prise en charge de prestations (0,3 %) et des cotisations prises en charge par l'Etat (0,2 %).

En 2023, le régime des non-salariés agricoles a émis 508,8 millions d'euros de contribution sociale généralisée (CSG) ; ce montant est en augmentation de 16,0 % par rapport à 2022 (438,6 millions). Cette forte hausse s'explique principalement par la bonne tenue de l'emploi et la progression des revenus professionnels moyens dans toutes les grandes filières en 2022.

Graphique 3
Répartition des recettes du régime des non-salariés agricoles en 2023



*prise en charge par FSV ou Cnaf.

**dont produits de gestion, financiers et exceptionnels.

Source : MSA

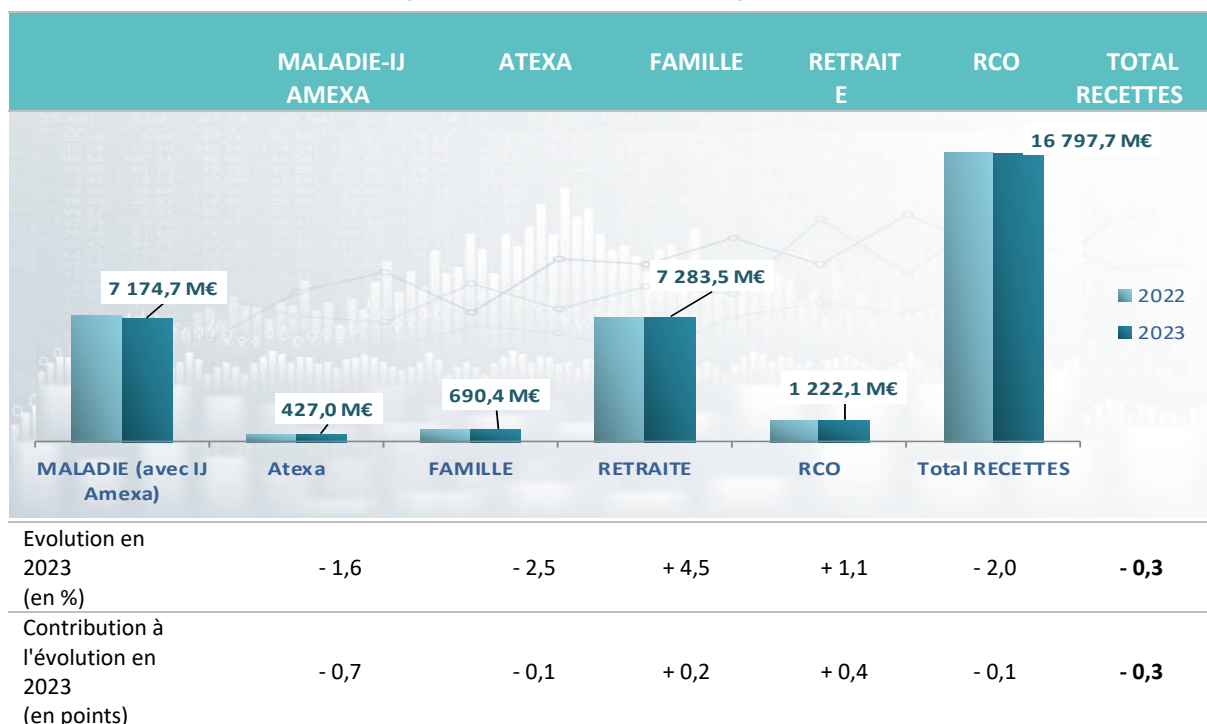


Tableau 5
Montants des recettes totales du régime des non-salariés agricoles en 2023
Montants en millions d'euros

	2023	Évolution 2023/2022 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Impôts et taxes affectés (Itaf)	4 717,5	- 3,1	- 0,9
Contribution RG	4 389,4	- 5,4	- 1,5
Compensation démographique	2 605,6	- 1,5	- 0,2
Cotisations sociales	2 953,9	+ 16,0	+ 2,4
Autres produits	1 541,6	- 5,4	- 0,5
Prise en charge de prestations	50,4	+ 22,3	+ 0,1
CSG	508,8	+ 16,0	+ 0,3
Cotisations prises en charge par l'Etat	30,5	- 11,8	0,0
TOTAL RECETTES	16 797,7	- 0,3	- 0,3

Source : MSA

Tableau 6
Evolution des recettes selon la branche en 2023
(Montants en millions d'euros)



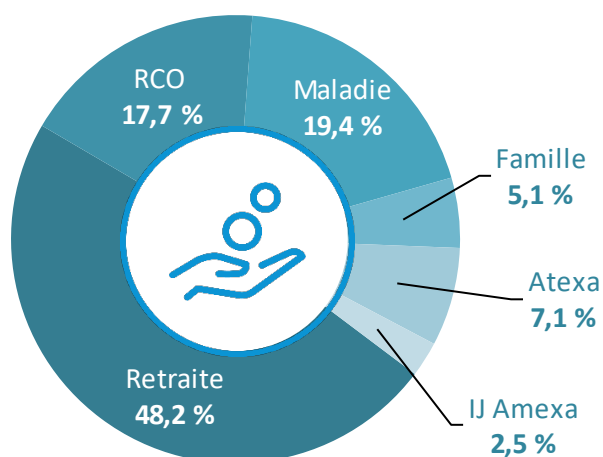
Source : MSA



■ Forte hausse de 16,0 % des cotisations employeurs en 2023

Les cotisations employeurs du régime des non-salariés agricoles pour toutes les branches cumulées, hors prises en charge par l'Etat, s'élèvent à près de 3,0 milliards d'euros en 2023 (*tableau 7*), en forte hausse de 16,0 %. La hausse des cotisations s'explique principalement par la forte hausse de l'assiette brute totale de cotisations sociales (+ 16,2 %).

Graphique 4
Répartition des cotisations sociales par branche
Année 2023



Source : MSA



Tableau 7
Montants des cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles en 2023
Montants en millions d'euros

	2023	Évolution 2023/2022 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite	1 423,0	+ 13,1	+ 6,5
Maladie (dont invalidité)	572,3	+ 25,1	+ 4,5
Famille	149,4	+ 42,9	+ 1,8
Atexa	210,0	+ 12,0	+ 0,8
SOUS-TOTAL	2 354,7	+ 17,2	+ 13,6
RCO	524,1	+ 11,5	+ 2,1
IJ Amexa	75,1	+ 9,9	+ 0,3
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	2 953,9	+ 16,0	+ 16,0
		<i>Evolution 2023/2022</i>	
Assiette brute totale de cotisations	9 402		+ 16,2
Assiette RCO totale	12 739		+ 10,6

Source : MSA

■ En 2023, une évolution contrastée de la situation financière du régime

Le besoin de financement du régime des non-salariés agricoles est en baisse de 5,4 % en 2023 contre une hausse de 3,1 % en 2022. Le transfert du régime général en 2023 s'élève à près de 4,0 milliards d'euros pour la branche maladie (- 6,3 %), complété d'un transfert de 426,3 millions d'euros pour la branche famille, montant en hausse de 4,4 % par rapport à 2022 ([tableau 8](#)).

Après ces transferts d'équilibrage, le résultat net du régime, correspondant au solde cumulé des branches retraite, Atexa, IJ Amexa et RCO, se réduit en 2023 ([tableau 9](#)). En effet, le régime des non-salariés présente un solde global positif de 157,1 millions d'euros. Ce solde était de 184,5 millions d'euros en 2022. Les soldes positifs en 2023 des branches retraite et RCO expliquent ce résultat.



Tableau 8
Montants des transferts entre le régime général et le régime des non-salariés agricoles en 2022 et 2023
Montants en millions d'euros

	2022	2023	Evolution 2023/2022
Maladie – Intégration Cnam	+ 4 231,4	+ 3 963,1	- 6,3 %
Famille – Intégration Cnaf	+ 408,4	+ 426,3	+ 4,4 %
TOTAL INTEGRATION RG	+ 4 639,8	+ 4 389,4	-5,4 %

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole

Montants avec « - » : ce montant est une dépense pour le régime agricole qui verse au régime général

Source : MSA

Tableau 9
Résultat net par branche en 2022 et 2023 (après transferts)
Montants en millions d'euros

	2022	2023	
Maladie	0,0	0,0	Branches bénéficiant de transferts du RG pour équilibrer le solde global
Famille	0,0	0,0	
Retraite	+ 105,0	+ 191,5	
Atexa	+ 15,5	- 50,6	
IJ Amexa	- 10,3	- 4,5	
RCO	+ 74,3	+ 20,7	
RESULTAT NET (après transferts d'équilibrage)	+ 184,5	+ 157,1	

Source : MSA



Méthodologie, données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole analyse les évolutions des données démographiques et financières de l'année précédente.

La direction des statistiques, des études et des fonds (DSEF) y participe en expliquant les évolutions des prestations légales, des cotisations et des allègements généraux.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite et la famille.

Le régime des non-salariés agricoles a deux branches supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO) et les indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa).

Les montants de charges et de recettes regroupent celles de la métropole et des départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. A ce titre, ce dernier équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre » dont le montant peut être positif ou négatif. Ainsi, le solde de la branche maladie du régime des non-salariés est inscrit dans les comptes du régime général. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). En revanche, les branches retraite et Atexa ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Sigles :

Atexa :	Accident du travail des exploitants agricoles
Cnaf :	Caisse nationale d'allocations familiales
Cnam :	Caisse nationale d'assurance maladie
CSG :	Contribution sociale généralisée
IJ Amexa :	Indemnité journalière des exploitants agricoles
Itaf :	Impôts et taxes affectés
NSA :	Non-salariés agricoles
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
RG :	Régime général
Smic :	Salaires minimum interprofessionnel de croissance